



SMTD  
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets  
du Bassin Est du Béarn

Envoyé en préfecture le 09/12/2024  
Reçu en préfecture le 10/12/2024  
Publié le 10/12/2024  
ID : 064-256404484-20241209-RAPPORSO2023-DE

Extrait du registre des délibérations  
Comité syndical  
Séance du mardi 3 décembre 2024

**Date de convocation :** 26 novembre 2024

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au Pavillon des arts.

**Étaient présents :** Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Jean-Claude Sétier, Fernand Martin, Christelle Bonnemason-Carrère, Patrick Buron, Raymond Chagot, Jean-Marc Denax, Pierre Soler, Philippe Castets, Claude Fourquet, Bernard Massignan, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Michel Lasserre, Michel Cazet,

**Étaient représentés :** Eric Castet par Pierre Soler, Philippe Faure, par Monique Sémavoine, Bernard Aurisset, par Pierre Casabonne, Jean-Louis Barban par Fernand Martin

**Étaient excusés :** Michel Bernos, Jean-Louis Caldéroni, Thibault Chenevière, Victor Dudret, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Bernard Marque, Alexandre Perez, Yves Lacoste, Arnaud Brière, Jean-Claude Coustet, Pascale Durand,

**Étaient absents :** Stéphane Virto

## 2 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2023

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021 « relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs.

Conformément aux articles L. 231-1 et L. 232-1 du CGFP, les données à partir desquelles est élaboré le RSU sont renseignées dans une base de données sociales.

Le RSU est présenté aux membres du comité social territorial : il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

L'avis est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante.

Madame la Présidente présente l'intégralité du Rapport Social Unique 2003 composé de 5 sous-rapports :

- Synthèse du RSU 2023
- Synthèse des indicateurs de l'absentéisme
- Synthèse des indicateurs sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de travail
- Synthèse des indicateurs aux Risques Psychosociaux
- Synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle.

Madame la Présidente indique également que Le Bureau du 26 novembre 2024 ainsi que le Comité Social Territorial du 13 novembre 2024 n'ont pas émis de commentaires.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

**Décide** :

- De prendre acte du rapport social unique 2023

La Présidente



Monique Sémavoine